



## Droit de garde et autorité parentale

Par **syssyclaude**, le **11/07/2011** à **17:16**

Bonjour,

Mais étant donné qu'elle ne le connaît même pas, on ne peut pas demander à un enfant d'aller voir une personne qu'elle n'a jamais vue et qu'elle ne connaît pas ? De plus elle peut dire si oui ou non elle veut y aller

Qu'aurais-je dû faire comme démarches ?

Puis-je les faire maintenant ?

Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **17:42**

Restez dans votre fil